

### ORLÉANS

# Les travaux de la chambre à sable, point d'orgue d'un assainissement rénové

**D**epuis 2004, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a investi plus de 65 millions d'euros de travaux dans la rénovation des stations d'épuration. Manquait un maillon essentiel – le point noir du réseau: la réhabilitation de la chambre à sable du quai de la Madeleine, dont le rôle est de prétraiter les eaux usées avant leur transfert vers les stations d'épuration de l'île Arrault et de La Chapelle-Saint-Mesmin.

### Stopper le déversement d'eaux usées non traitées

Quelque 7 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales en provenance du nord de l'agglomération transitent chaque année dans la chambre à sable. Or, l'ouvrage, construit dans les années 1940, ne répondait plus aux normes. De plus, les 350 m<sup>3</sup> du cône de décantation étaient remplis de sable, et l'ouvrage, saturé, déversait les eaux usées non traitées dans la Loire.

Le chantier de rénovation (2,8 millions d'euros, dont 980 000 euros de subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne) a été placé sous la maîtrise d'œuvre d'Egis Eau et confié à l'entreprise



JEAN PUYO

**Commencés cet été, les travaux permettront de mieux prétraiter les 7 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales qui transitent chaque année par la chambre à sable.**

spécialisée Feljas et Masson, implantée à Laval (Mayenne). L'ouvrage conique, entièrement enterré jusqu'à 17 m, sera vidé du sable accumulé au fil des années, puis agrandi. Le débit des eaux usées traitées devrait ainsi être multiplié par quatre, passant de 1 à 4 m<sup>3</sup>/s. Le chantier prévoit aussi l'installation de nouveaux «dégrilleurs» afin d'assurer une meilleure filtration. Des micropieux allant jusqu'à 14 m encadreront l'équipement. Les travaux ont com-

mencé cet été et s'achèveront en mai 2015. Le nouvel équipement devrait limiter le déversement d'eaux traitées dans la Loire. «De l'ordre de 60 à 70% de rejets en moins», promet Christian Thomas, vice-président chargé de l'assainissement. Le reste devrait être traité par la création d'un «bassin tampon» de 10 000 m<sup>2</sup> en amont. Son emplacement dépendra du comportement des flux et sera arrêté après la mise en service de la chambre à sable rénovée. ■ J.-P. D.